

Comment participer ?

Pour susciter le débat autour du projet et faciliter l'expression des acteurs du territoire, la DREAL des Hauts-de-France déploie un large dispositif de mobilisation et d'information sur le projet et la concertation en cours.

2 RÉUNIONS PUBLIQUES

SUPPORTS D'INFORMATION: Exposition et dépliant

DOSSIER DE CONCERTATION

REGISTRES* DE CONCERTATION

Les 22 & 23 février 19h00

Le mardi 22 : salle de réception, Mairie du Plessis-Belleville
Le mercredi 23 : salle des Marronniers, Lagny-le-Sec

Disponibles :

- En mairie de Lagny-le-Sec
- En mairie de Plessis-Belleville
- Au siège de la CCPV (Communauté de Communes du Pays du Valois)

* Registre électronique également disponible : <http://enqueteur.picardie.developpement-durable.gouv.fr/index.php/144217?lang=fr>

Donnez votre avis !

- Deux permanences DREAL, le temps de la concertation :
Le mardi 15 février de 17h00 à 19h00 à la mairie du Plessis-Belleville
Le jeudi 17 février de 17h00 à 19h00 à la mairie de Lagny-le-Sec
- Par courrier électronique : pn30@developpement-durable.gouv.fr
- Par courrier postal, à envoyer en mairies de Lagny-le-Sec et du Plessis-Belleville.
Tous les courriers reçus pendant la période de concertation seront joints aux registres

RAPPEL DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'EXPOSITION

Mairie de Lagny-le-Sec

120 rue de Meslin 60330 Lagny-le-Sec

- le lundi de 15h à 17h30
- le mercredi et samedi de 9h à 11h30
- le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 15h à 17h30

Mairie du Plessis-Belleville

8 place de L'Eglise 60330 Le Plessis-Belleville

- le lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- le mardi de 9h00 à 12h00
- le jeudi de 9h à 16h

Siège de la Communauté de Communes du Pays du Valois (CCPV)

62 Rue de Soissons 60800 Crépy-en-Valois

- le lundi et mardi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- le mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Et après ?

Un bilan de cette phase de concertation sera rédigé. Il permettra à l'état et ses partenaires de déterminer l'opportunité de supprimer le passage à niveau en vue de la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique.



Préfecture des Hauts-de-France
12, rue Jean Sans Peur
59039 LILLE



Passage à niveau sur la RN330 Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville

du 9 février au 10 mars 2022

Donnez votre avis sur l'opportunité de supprimer le passage à niveau n°30 sur la RN 330

Pourquoi une concertation ?

Cette concertation réglementaire est menée selon l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme. La concertation fait suite aux études d'opportunité, qui, grâce à un diagnostic du territoire et à l'analyse des enjeux, ont permis de dégager des propositions d'aménagements.

Toute l'étude ainsi que les variantes d'aménagements sont présentées dans le dossier de concertation.

La concertation permet de recueillir l'avis et les remarques du public sur ce projet pour retenir, in fine, la solution la plus approuvée.

5 objectifs principaux

Quelle que soit la solution retenue, les objectifs de l'opération sont définis comme tel :

- Améliorer la sécurité routière et ferroviaire par la suppression du passage à niveau ;
- Améliorer la circulation et la sécurité des piétons et des usagers des modes doux ;
- Fluidifier les conditions de circulation ;
- Maintenir la desserte locale des communes, des riverains, y compris aux zones d'activité et à la gare ;
- Maintenir le trafic routier et ferroviaire pendant la phase travaux.

Le projet : quelles sont les variantes ?

Le contexte du projet

La Route Nationale 330 relie l'autoroute A4 à l'autoroute A1 en passant par les départements de la Seine-et-Marne et de l'Oise. Elle constitue une alternative à la Francilienne et une desserte plus locale. Le trafic y est important, de l'ordre de 17 000 véhicules par jour dont 10% de poids-lourds, sur un itinéraire principalement constitué de chaussée bidirectionnelle.

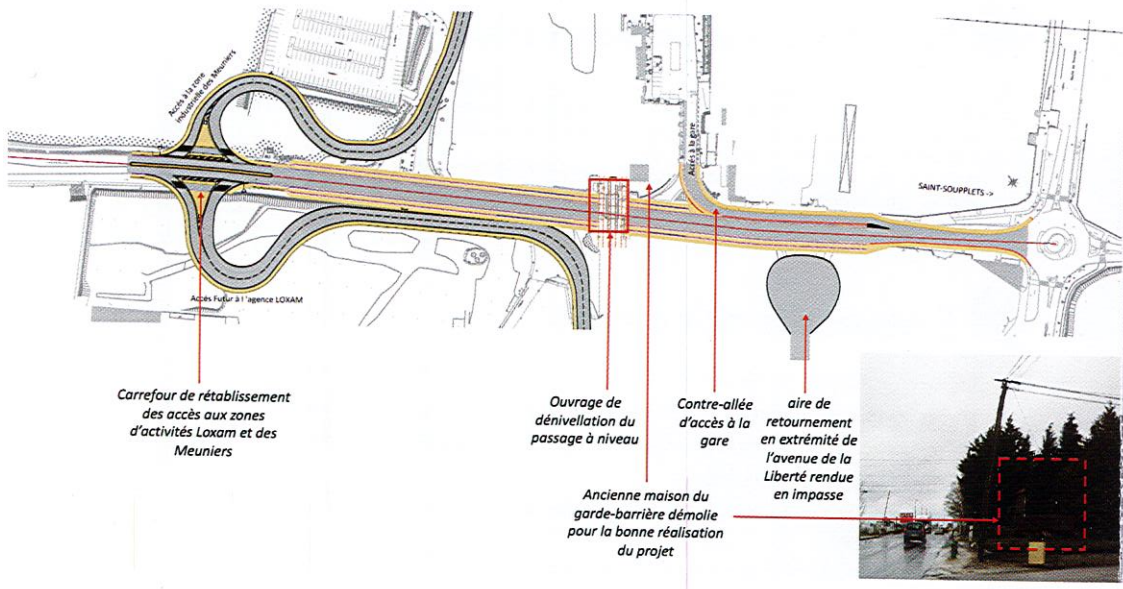
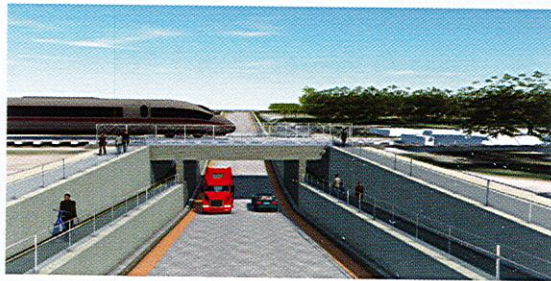
Au niveau des communes du Plessis-Belleville et de Lagny-le-Sec (Oise), la RN 330 franchit le passage à niveau n°30 de la ligne ferroviaire Paris-Soissons n°229 000. Ce passage à niveau

est jugé préoccupant du fait des trafics routier et ferroviaire importants avec, en moyenne, 95 trains par jour. En vingt ans, plus de 60 bris de barrières ont été constatés. Il a, de ce fait, été inscrit, en 2008, dans la liste des passages à niveau à supprimer.

Compte tenu du trafic intense au droit de l'intersection, des phénomènes de congestion du trafic routier sont constatés de manière récurrente pénalisant l'activité des entreprises environnantes et l'accès à la gare.

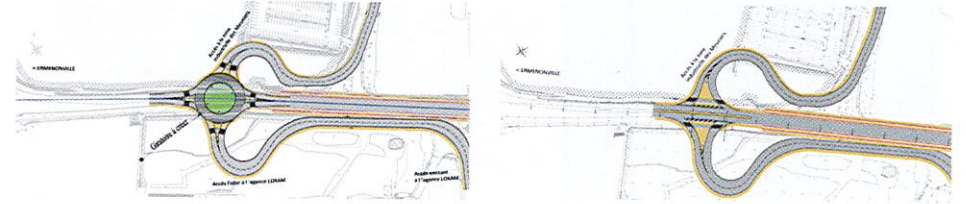
Le projet de suppression du passage à niveau

Le projet de suppression du passage à niveau consiste en la réalisation d'un pont-rail construit sous la voie ferrée et le passage de la route nationale 330 sous celle-ci.



2 variantes d'aménagement

Pour le rétablissement de l'avenue des Meuniers et de l'accès aux parcelles de la zone Loxam, deux configurations de carrefours sont envisagées.



Critère de comparaison	Giratoire	2 demi-carrefours en tourne-à-droite
Circulation de la RN330	<ul style="list-style-type: none"> présence à proximité immédiate du giratoire de la RN2 induisant une succession de ce type de carrefour sur un linéaire réduit (140m entre les deux giratoires) perte de priorité de la RN330, axe principal à fort trafic 	<ul style="list-style-type: none"> permet de minimiser le nombre de carrefours giratoires sur un linéaire réduit de la RN330 maintien de la priorité de la RN330, axe principal à fort trafic
Accès aux zones d'activités	<ul style="list-style-type: none"> permet l'ensemble des mouvements en entrée/sortie avec les zones d'activités au niveau du carrefour difficultés d'implantation de la signalisation directionnelle associée à ce type de carrefour 	<ul style="list-style-type: none"> permet l'ensemble des mouvements en entrée/sortie avec les zones d'activités en tourne-à-droite ou par demi-tours aux giratoires situés à proximité immédiate (configuration déjà existante pour l'accès à la zone Loxam et à la zone des Meuniers)
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> limite les prises de risques liés à des créneaux d'insertion insuffisants aux heures de pointe bon niveau de sécurité, parce qu'il impose un sérieux ralentissement, sinon un arrêt des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> risque de mouvements sensibles en tourne-à-gauche mais qui peut être traité par aménagement local ou continu de séparation des sens de circulation niveau de sécurité inférieur au giratoire, par le maintien de la priorité de la RN330 pouvant ainsi engendrer des prises de risques liés à l'insertion
Gestion des modes doux	<ul style="list-style-type: none"> cheminement non direct des modes doux, déporté par la géométrie du giratoire 	<ul style="list-style-type: none"> cheminement direct des modes doux le long de la RN330

Installations de chantier

En raison de l'impact sur le milieu naturel et du statut classé d'une partie des boisements (interdisant tout déboisement) pour la parcelle verte d'une part et de l'inaccessibilité à la gare pour la parcelle noire, ces deux solutions ont été écartées. Il reste donc à choisir entre la parcelle rouge ou la parcelle bleue. Des échanges (convention, etc.) entre l'Etat et le(s) propriétaire(s) devront avoir lieu pour l'établissement des mises à dispositions ou l'acquisition des terrains.

Critère de comparaison	Parcelle rouge	Parcelle bleue
Milieu naturel	Impact faible	Impact faible
Economie	Contraintes de coactivité entre l'exploitation du site Loxam et les flux de chantier	Activité agricole impossible pendant toute la durée du chantier
Accès aux équipements publics	Impact négligeable	Impact négligeable

